



FAITS MARQUANTS ET ADJUDICATIONS

Vous trouverez le compte rendu des séances du Conseil communal de novembre et décembre 2024 :

ADMINISTRATION

Personnel

Service des bâtiments

M. Christian Equey terminera son activité au 31 décembre 2024. Le Conseil communal tient à adresser ses sincères remerciements à M. Equey pour sa collaboration durant ses années passées au service de la Commune.

Réceptions

La Commune a eu l'honneur d'accueillir :

- la César Costa Race, le 2 novembre 2024.

Certificat de bonnes mœurs

À la suite d'une analyse juridique menée par l'Antenne Région Valais romand pour évaluer la conformité de la délivrance des certificats de bonnes mœurs aux exigences de la loi révisée sur l'information, la protection des données et l'archivage (LIPDA), le Conseil a décidé de renoncer à délivrer ces certificats à partir du 1^{er} décembre 2024.

Autorité de protection des Deux-Rives

Suite à la cantonalisation de l'APEA, le Conseil a pris acte des comptes 2022 et approuvé la dissolution de l'organisation au 31 décembre 2022.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Droit de cité

Sur préavis de la Commission communale, le Conseil a octroyé le droit de cité à :

- M. Bruno Almeida Dos Santos ;
- M. Philippe Souchet ;
- M. Sevdaim Musliu.

Convention observateurs DANA

Le Conseil a validé la convention entre le Canton et la Commune portant sur la création d'une « cellule dangers naturels » (C-DANA) au sein de l'État-Major communal. Il a également désigné nos collaborateurs M. Sébastien Pinet comme Chef DANA et M. Tristan Grognuz en tant qu'observateur.

Corps des sapeurs-pompiers

M. Gaël Fagherazzi a été promu au grade de Premier-Lieutenant au sein de notre corps des sapeurs-pompiers.

CULTURE, SPORT ET CULTE

Musée de Saxon

Le Conseil a alloué un soutien financier au Musée de Saxon pour l'encadrement d'une affiche exceptionnelle du Musée.

Projet de valorisation du site médiéval

Le mandat de gestion du projet de mise en valeur du site médiéval a été confié à l'Association des Amis du Musée. Par ailleurs, le Conseil a accordé un soutien financier pour la réalisation de ce projet.

Éclairage du stade du Pérosé

Les travaux liés aux changements des projecteurs des terrains D et C du complexe sportif du Pérosé ont été adjugés à Smart City Swiss SA, Martigny.

PRÉVOYANCE SOCIALE

Réseau de parents d'accueil

Mme Aurélie Fagherazzi a rejoint le réseau de parents d'accueil.

Crèche-UAPE l'Abricopain

La création d'une nouvelle mezzanine est adjugée à la société Roccabois Exploitation SA, Charrat.

TRAFIC

Rue des Grangettes

Dans le cadre de la réfection de la Rue des Grangettes, les travaux ont été adjugés comme suit :

- travaux de génie civil : Joseph Carron SA, Saxon ;
- travaux d'appareillage : Thermo Hydraulique Sàrl, Saxon.

Réaménagement du parking de la Florescat

Le Conseil a accepté le projet présenté par Dv&architectes associés, Sion, relatif au réaménagement du parking de la Florescat (WC publics, abri à vélos et abri bus).

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Entretien des berges du Rhône

Le Triage Forestier des Deux Rives s'est vu confier l'entretien annuel 2025 des berges du Rhône ainsi que le mandat pour lutter contre les plantes néophytes.

SERVICES ÉCONOMIQUES

Construction d'une station phytosanitaire

Dans le cadre de la construction d'une station phytosanitaire, les travaux ont été adjugés comme suit :

- fourniture des éléments techniques :
CCD SA, Fully ;
- montage des éléments sur site :
CCD SA, Fully ;
- honoraires d'étude pour la partie installation technique :
CCD SA, Fully ;
- fourniture et pose d'une clôture :
Aquinox Sàrl, Saxon.

Parc du Casino

Dans le cadre du projet « Retropomme », le Conseil a adjugé les mandats de prestations et d'honoraires d'architecte-paysagiste au bureau En-Dehors, Lausanne, pour la réalisation des travaux d'aménagements extérieurs.

Aide pour les deux-roues électriques

Le Conseil a accepté les 39 demandes de subvention pour l'achat de vélos électriques durant l'année 2024.

Par ailleurs, après plusieurs années d'encouragement à l'acquisition de deux-roues électriques, il est apparu que l'objectif initial a été atteint. Conformément à une décision du Conseil communal, ces subventions prendront fin au 31 décembre 2024, entraînant l'abrogation du règlement correspondant à cette même date.

Cette mesure permettra désormais de réorienter les aides vers d'autres initiatives au bénéfice de notre communauté.